

**Assemblée générale**

Soixante et unième session

Documents officiels

88^e séance plénièreJeudi 15 mars 2007, à 15 heures
New York

Présidente : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 122 de l'ordre du jour (suite)**Barème des quotes-parts pour la répartition
des dépenses de l'Organisation des Nations Unies**
(A/61/709/Add.1 et 2)

La Présidente (parle en anglais) : J'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les documents A/61/688/Add.1 et Add.2, dans lesquels le Secrétaire général informe la Présidente de l'Assemblée générale que depuis la publication du document A/61/709, le Tchad et la Dominique ont effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations contenues dans ces documents?

Il en est ainsi décidé.

Point 112 de l'ordre du jour (suite)**Renforcement du système des Nations Unies****Projets de résolution A/61/L.54 et A/61/L.55**

La Présidente (parle en anglais) : L'Assemblée générale est aujourd'hui saisie de deux projets de résolution : A/61/L.54, sur le renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des

opérations de maintien de la paix; et A/61/L.55, sur le renforcement de la capacité de l'Organisation de mener à bien le programme de désarmement. Je remercie l'ensemble des membres pour leur approche constructive ainsi que pour l'esprit de coopération et la souplesse dont ils ont fait preuve tout au long des consultations. Je remercie également les délégations qui, bien qu'ayant exprimé un certain nombre de préoccupations, ont travaillé avec moi et les facilitateurs de manière constructive pour répondre à ces préoccupations sans entraver l'adoption des projets de résolution ce jour.

Mes remerciements vont tout particulièrement aux facilitateurs – le Représentant permanent de la Norvège, S. E. M. Johan Løvald; Le Représentant permanent de Sri Lanka, S. E. M. Prasad Kariyawasam; le Représentant permanent du Portugal, S. E. M. João Salgueiro; et le Représentant permanent de l'Uruguay, S. E. M. Elbio Rosselli – dont le concours si efficace m'a permis de conduire le processus de consultations transparent, inclusif et productif qui nous a permis d'obtenir un résultat équilibré auquel nous pouvons tous nous rallier.

Le projet de résolution sur le renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix (A/61/L.54) témoigne de l'appui politique de l'Assemblée, et les États Membres y donne des orientations en matière de procédure au Secrétaire général. Il prévoit également que la restructuration du Département des opérations de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



maintien de la paix, dont il est question au paragraphe 2, sera décidée par les membres par l'intermédiaire des procédures établies de l'Assemblée générale et de ses organes intergouvernementaux, techniques, administratifs et budgétaires subsidiaires. Cela se fera après la présentation par le Secrétaire général du rapport détaillé auquel il est fait référence au paragraphe 3.

Comme stipulé dans le projet de résolution, le rapport doit prendre pleinement en considération les vues des États Membres, en particulier la nécessité de prendre toutes les mesures utiles pour garantir l'unité de commandement, ainsi que la sûreté et la sécurité de tout le personnel déployé sur le terrain. Il doit aussi prendre en considération les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris celles relatives à des requêtes spécifiques de l'Assemblée au sujet des divers aspects du fonctionnement des opérations de maintien de la paix, parmi lesquelles les résolutions 60/266 et 60/268, de manière à garantir la gestion efficace de ces opérations et à établir des orientations claires en matière de responsabilité.

En adoptant le projet de résolution sur le renforcement de la capacité de l'Organisation de mener à bien le programme de désarmement (A/61/L.55), l'Assemblée permettra au Secrétaire général de nommer à la tête du nouveau Bureau des affaires de désarmement un Haut Représentant ayant rang de Secrétaire général adjoint. Elle fournira au Secrétaire général l'appui politique dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions avec souplesse et efficacité, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte.

J'espère sincèrement que l'Assemblée adoptera ces deux projets de résolution sans les mettre aux voix.

Nous allons maintenant examiner les projets de résolution A/61/L.54 et A/61/L.55.

Nous passons maintenant au projet de résolution A/61/L.54, intitulé « Renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution A/61/L.54 est adopté (résolution 61/256).

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous passons ensuite au projet de résolution A/61/L.55, intitulé « Renforcement de la capacité de l'Organisation de mener à bien le programme de désarmement ». Puis-je

considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution A/61/L.55 est adopté (résolution 61/257).

La Présidente (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent intervenir pour expliquer leur position sur les résolutions qui viennent d'être adoptées.

M. Malmierca-Díaz (Cuba) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais tout d'abord, Madame la Présidente, vous remercier d'avoir convoqué la présente séance. Je suis certain que, sous votre direction compétente et avisée, nos délibérations aboutiront à un résultat concret.

S'agissant de la résolution 61/256, je tiens également à féliciter les facilitateurs – l'Ambassadeur Løwald, Représentant permanent de la Norvège, et l'Ambassadeur Kariyawasam, Représentant permanent de Sri Lanka – pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de nous aider à parvenir à la résolution-cadre relative à la restructuration du Secrétariat dans le domaine du désarmement. Sans leurs contributions remarquables, nous serions bien loin du résultat que nous avons atteint aujourd'hui. C'est pourquoi nous estimons que la résolution est équilibrée et qu'elle tient compte de la plupart des préoccupations exprimées précédemment par les États Membres lors des consultations. Le Mouvement des pays non alignés souhaite également féliciter les facilitateurs pour la transparence qui a caractérisé leurs consultations. Cette façon de procéder est un excellent hommage rendu au principe de la transparence en vigueur à l'ONU.

Comme nous l'avons dit dans nos déclarations précédentes, le Mouvement des pays non alignés appuie fermement les efforts faits par le Secrétaire général pour améliorer la gestion de l'Organisation et pour renforcer sa capacité d'exécuter ses programmes avec efficacité. En conformité avec cet engagement, le Mouvement des pays non alignés estime que la restructuration du Secrétariat dans le domaine du désarmement renforcera la capacité et l'efficacité du Bureau pour s'acquitter de ses mandats.

Le Mouvement des pays non alignés a bon espoir que le nouveau Bureau, dirigé par un Haut Représentant ayant rang de Secrétaire général adjoint, continuera de maintenir son autonomie budgétaire et l'intégrité des structures et fonctions existantes de l'actuel Département des affaires de désarmement. Le fait qu'il soit placé sous la supervision directe du Secrétaire général indiquera avec clarté et fermeté à la communauté internationale qu'il faudra déployer des efforts plus ciblés et qu'il faudra une direction plus résolue au plus haut niveau du Secrétariat pour revitaliser le programme de désarmement.

Cela étant, on peut dire que ce que nous avons réalisé aujourd'hui est la première grande étape sur la voie de nouvelles considérations de procédure, car il nous semble que la restructuration du Secrétariat dans le domaine du désarmement exigera une participation intergouvernementale globale. Le Mouvement des pays non alignés attend avec impatience un consensus sur la résolution-cadre dont nous sommes saisis avant de pouvoir nous lancer dans une nouvelle entreprise qui faciliterait le fonctionnement du nouveau Bureau.

Enfin, je voudrais donc encore une fois réitérer l'appui du Mouvement des pays non alignés à la résolution-cadre sur la restructuration du Secrétariat dans le domaine du désarmement. Nous réaffirmons en outre que nous sommes prêts à participer à ce processus de manière active et constructive.

S'agissant de la résolution 61/257, le Mouvement des pays non alignés tient encore une fois à remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir dirigé le processus et d'avoir nommé les deux facilitateurs – l'Ambassadeur João Salgueiro, Représentant permanent du Portugal, et l'Ambassadeur Elbio Rosselli, Représentant permanent de l'Uruguay – chargés de coordonner les débats des États Membres afin de parvenir à un large consensus sur la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix.

Le Mouvement des pays non alignés appuie avec force tout effort visant à améliorer la capacité de l'Organisation de gérer efficacement et économiquement les opérations de maintien de la paix afin de réaliser les objectifs clefs énoncés dans le programme de réforme. Le Mouvement des pays non alignés appuie la résolution 61/257, qui fournit des directives pour un nouvel examen et une nouvelle décision par l'Assemblée générale, conformément aux règles établies.

Le Mouvement des pays non alignés continue d'insister sur la nécessité d'adhérer aux principes directeurs de ce processus – le maintien de l'unité de commandement à tous les niveaux des missions, une politique et une stratégie cohérentes, des structures de commandement clairement définies sur le terrain et jusqu'au Siège, l'importance d'une interaction et d'une coordination avec les pays fournisseurs de contingents, et la garantie de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés demande au Secrétaire général de prendre pleinement en considération les vues des États Membres sur cette question – y compris celles exprimées à la session de 2007 du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Le Mouvement des pays non alignés attend avec impatience les débats sur la proposition détaillée qui sera présentée par le Secrétaire général dans le cadre du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés voudrait réitérer une fois encore son plein appui aux objectifs du Secrétaire général dans ses efforts pour remédier aux difficultés des opérations de maintien de la paix.

M. Wallace (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, des efforts que vous avez déployés pour appuyer les projets de réorganisation du Secrétaire général. Nous voudrions également remercier les quatre facilitateurs pour leur ardeur au travail et l'appui apporté aux propositions du Secrétaire général.

La délégation des États-Unis se félicite que l'Assemblée générale ait adopté deux résolutions-cadres qui appuient la proposition du Secrétaire général en vue de la réorganisation du Département des affaires de désarmement et du Département des opérations de maintien de la paix. Compte tenu des difficultés auxquelles la communauté internationale fait face actuellement et des responsabilités évidentes qui incombent au Secrétaire général en vertu de la Charte, les États-Unis appuient les efforts déployés par le Secrétaire général pour gérer l'ONU. Nous partageons la responsabilité collective d'appuyer les prérogatives en matière de gestion du Secrétaire général en vue de réorganiser l'ONU, afin de renforcer sa capacité de gérer et d'appuyer les opérations de paix et de sécurité

et d'attirer l'attention sur le programme de désarmement.

Les États-Unis n'ont cessé de défendre le point de vue selon lequel le Secrétaire général, en tant que chef de l'administration de l'ONU, doit avoir suffisamment de liberté dans sa tâche de gestion, de manière à agir dans l'intérêt de l'Organisation. En même temps, les États Membres partagent tant le droit que la responsabilité de demander au Secrétaire général de rendre compte du résultat de ses actions. Notre appui aux deux résolutions dont nous sommes saisis se fonde sur notre conviction que le Secrétaire général, dans les limites autorisées par la Charte des Nations Unies, est libre d'apporter les changements qu'il estime appropriés au sein du Secrétariat, pour autant qu'il soit tenu de rendre compte. Nous nous félicitons, Madame la Présidente, que vous nous ayez assuré que les résolutions-cadres préservent la liberté du Secrétaire général d'agir dans l'intérêt de l'Organisation.

Nous espérons qu'à la lumière des mesures prises aujourd'hui par l'Assemblée générale, le Secrétaire général mènera à bien ses priorités de gestion d'une manière qui corresponde aux besoins de l'Organisation et qui respecte la discipline budgétaire et l'usage efficace et efficient des ressources existantes.

M. Choi Young-jin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que les facilitateurs pour le travail que vous avez réalisé concernant les deux résolutions-cadres que nous venons d'adopter. Nous pensons qu'elles reflètent de façon très équilibrée les diverses positions adoptées par les États Membres lors de nos récentes consultations. La République de Corée se félicite de l'adoption des deux résolutions. Avec ces résolutions, nous avons permis au Secrétaire général de prendre les premières mesures visant à renforcer la capacité de l'Organisation de faire progresser le programme de désarmement et d'exécuter ses mandats de maintien de la paix.

S'agissant du désarmement, ma délégation pense que la création d'un nouveau bureau dirigé par un Haut Représentant, avec la participation accrue du Secrétaire général, insufflera un nouvel élan qui favorisera la réalisation de nos objectifs en matière de désarmement et de non-prolifération. Cela nous aidera à surmonter les difficultés croissantes auxquelles nous avons été confrontés ces dernières années.

S'agissant du Département des opérations de maintien de la paix, nous pensons que le renforcement des activités d'appui au sein d'un Département unifié de l'appui aux opérations hors Siège est une reconnaissance opportune de la complexité croissante des activités de l'ONU sur le terrain. L'Organisation est de plus en plus appelée à mener des opérations non seulement de maintien de la paix mais aussi de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix, ainsi que des efforts humanitaires et de développement connexes, et parfois à réaliser toutes ces activités en même temps dans un pays donné. La coordination de ces activités est essentielle pour nos efforts visant à permettre à notre Organisation de mener à bien avec efficacité sa tâche de maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

Ma délégation voudrait une fois de plus réaffirmer l'importance de donner au Secrétaire général l'autorité et la souplesse dont il a besoin pour gérer le Secrétariat.

M. Labbé (Chili) (*parle en espagnol*) : La délégation chilienne s'associe à la déclaration faite par le représentant permanent de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Chili se félicite de l'adoption par consensus des résolutions dont nous sommes saisis. Nous vous félicitons, Madame la Présidente, ainsi que l'Ambassadeur Løvald, l'Ambassadeur Kariyawasam, l'Ambassadeur Salgueiro et l'Ambassadeur Rosselli, pour vos efforts diplomatiques couronnés de succès.

Nous considérons cette adoption comme un vote de confiance au Secrétaire général pour qu'il puisse, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, mettre en œuvre sa vision du Secrétariat et la manière dont il doit remplir les mandats importants que nous lui avons confiés.

Les textes approuvés aujourd'hui indiquent clairement que nous entamons un processus de mise en œuvre progressif, qui comprend une phase de révision dans un délai de deux ans. Le Chili exprime sa disposition à participer activement à ce processus.

Enfin, nous réitérons nos remerciements aux fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires de désarmement pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé, et nous les incitons à continuer à déployer le même zèle et à faire preuve du même esprit de sacrifice dans la nouvelle étape qui commence.

M. Arias Cárdenas (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous avons dûment pris note de la déclaration que vient de faire la Présidente concernant les deux résolutions que nous avons adoptées cet après-midi.

Notre délégation s'est jointe au consensus en faveur de l'adoption du projet de résolution A/61/L.54, ce qui témoigne de la confiance que nous avons placée dans le Secrétaire général Ban Ki-moon depuis sa nomination par acclamation par cette même Assemblée. Chacun a aussi reconnu les efforts que vous avez déployés, Madame la Présidente, ainsi que ceux des facilitateurs désignés, qui ont travaillé en votre nom pour permettre l'adoption d'une résolution qui constitue un cadre de référence dans lequel le Secrétaire général peut mener à bien son intention de renforcer le Département des opérations de maintien de la paix.

La République bolivarienne du Venezuela s'associe à la position du Mouvement des pays non alignés telle qu'elle a été exprimée par la délégation cubaine.

Notre délégation souligne que cette initiative, qui envisage la modification de la structure générale du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de la gestion et la création d'un nouveau Département de l'appui aux opérations hors Siège, sous la responsabilité d'un Secrétaire général adjoint, est soumise à l'examen et à la décision de l'Assemblée générale. De même, nous sommes conscients de l'importance que revêt pour les États Membres l'obligation de rendre compte du Secrétaire général, afin de déterminer en temps opportun l'efficacité et la pertinence des résolutions que nous adoptons maintenant.

Notre délégation considère que la résolution que nous venons d'adopter tient compte des préoccupations qui ont été exposées au Secrétaire général et aux facilitateurs par la majorité des délégations en ce qui concerne le maintien de la terminologie universellement admise, l'unité de commandement et le respect de la procédure administrative pertinente. Notre délégation attend avec beaucoup d'intérêt les informations que le Secrétaire général continuera de nous communiquer pour dissiper les doutes raisonnables concernant les mécanismes de coordination entre deux départements de même niveau et entre ceux-ci et le chef de mission ou l'envoyé spécial du Secrétaire général : en résumé, comment

seront garantis le principe de l'unité de commandement et l'efficacité d'exécution des mandats.

Notre délégation espère que les remarques formulées par les États Membres seront reflétées dans le rapport que le Secrétaire général présentera et que cet exercice servira d'expérience à un moment où notre organisation doit devenir plus forte et plus démocratique.

Enfin, notre délégation souhaite plein succès au Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour améliorer la capacité des opérations de maintien de la paix, étant donné qu'elles ont des conséquences directes sur la sécurité des peuples et sur des vies humaines.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise souhaite vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir présenté les deux textes que nous venons d'adopter en tant que résolutions 61/256 et 61/257. Vos compétences et votre persévérance ont dans une grande mesure contribué à dégager un consensus en vue de l'adoption de ces deux résolutions et nous souhaitons vous féliciter, vous et le Secrétaire général, d'y être parvenus.

Nous souhaitons également adresser nos remerciements à nos amis les facilitateurs, les Représentants permanents du Portugal, de l'Uruguay, de la Norvège et de Sri Lanka pour les efforts inlassables et parfois inestimables qu'ils ont déployés pour formuler ces deux résolutions-cadre.

Le Pakistan souscrit pleinement à l'action entreprise par le Secrétaire général pour renforcer l'Organisation des Nations Unies dans tous les domaines – dans ce cas renforcer le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires de désarmement, qui porte désormais le nom de Bureau pour les affaires de désarmement.

S'agissant de la résolution 61/256, nous souscrivons à l'intervention prononcée par le Représentant permanent de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés. Le Pakistan comprend bien que la réforme ou la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix a pour objectif concret de rationaliser et de renforcer ses capacités à tous les niveaux, tant sur le terrain qu'au Siège. Il ne s'agit pas seulement de régler le problème de la gestion du personnel et des ressources.

Le manque de clarté du paragraphe 2 était pour nous une source de préoccupation. Nous n'avons pas

été en mesure de nous rallier au consensus en faveur de l'adoption de la résolution en dépit des éclaircissements que vous avez apportés, Madame la Présidente, dans vos propos liminaires, et qui indiquaient tout d'abord que la restructuration dont il était question au paragraphe 2 ferait l'objet d'une décision de la part des Membres conformément aux règles établies; deuxièmement, que cela aurait lieu après la présentation du rapport détaillé du Secrétaire général, tel que mentionné au paragraphe 3; et troisièmement, qu'elle tiendrait pleinement compte de l'avis des États Membres, notamment pour ce qui est de l'unité de commandement.

Je souhaiterais rappeler dans ce contexte que lors de consultations précédentes, le Pakistan avait souligné que, si un nouveau Département de l'appui aux opérations hors Siège était créé, il importerait, afin de maintenir l'unité de commandement, d'envisager la nomination d'un Vice-Secrétaire général chargé de superviser les activités de maintien de la paix des Nations Unies.

Cela montre également l'importance croissante et le rôle du maintien de la paix dans le travail de l'ONU.

Dans cet exercice, il est essentiel de renforcer les capacités opérationnelles à tous les niveaux, tant sur le terrain qu'au Siège, y compris dans les divisions militaires et de police. Le Pakistan soulèvera ces questions lorsqu'une proposition détaillée sera soumise à notre examen, suite à la présentation du rapport détaillé.

En ce qui concerne la résolution 61/257 sur le renforcement du Département des affaires de désarmement, nous nous rallions à l'intervention de la présidence du Mouvement des pays non alignés sur l'adoption de la résolution cadre. Nous sommes convaincus que le Haut Représentant, nommé par le Secrétaire général, contribuera à mettre pleinement en œuvre les résolutions, décisions et mandats de l'Assemblée générale, dans le cadre du programme de désarmement qui est loin d'avoir abouti. Nous espérons que le Haut Représentant établira, dès que possible, un plan de travail concret afin de parvenir aux objectifs convenus de désarmement.

M. Cabral (Guinée-Bissau) : Mon propos n'est pas d'expliquer un vote, puisqu'il n'a pas eu lieu; je voudrais tout simplement dire combien ma délégation se réjouit que les deux résolutions 61/256 et 61/257 aient été adoptées par consensus. Je voudrais à ce propos dire combien nous nous réjouissons de l'apport

qui a été le vôtre, Madame la Présidente, pour créer toutes les conditions requises pour qu'une discussion franche, transparente, ouverte et cordiale ait lieu autour de ces deux résolutions. À l'évidence, il s'agit des thèmes centraux qui nous préoccupent et qui interpellent l'ensemble des États Membres de l'ONU.

Qu'il me soit permis de remercier les facilitateurs qui ont joué un rôle prépondérant pour faire en sorte que toutes les délégations puissent participer activement à nos délibérations. Je voudrais très sincèrement remercier nos collègues de Sri Lanka et de la Norvège et, également, dire toute notre gratitude à nos collègues du Portugal et de l'Uruguay pour leurs contributions positives, qui ont amplement facilité nos travaux et contribué au succès que nous enregistrons aujourd'hui.

En ce qui concerne la question des opérations de maintien de la paix, en tant que pays africain, nous ne pouvons qu'être sensibles à tout ce qui est de nature à améliorer le fonctionnement de ce Département très important du système des Nations Unies. Nous sommes, en Afrique, les plus grands bénéficiaires du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP). C'est pourquoi nous avons accueilli très favorablement les propositions du Secrétaire général tendant à améliorer ses structures. C'est une amélioration qui donnera de meilleures conditions de travail à nos collègues du Département des opérations de maintien de la paix, lesquels ont apporté toute leur contribution et fait preuve d'un dévouement exemplaire dans la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale. C'est ici le lieu de rendre hommage à tous les pays fournisseurs de contingents, mais aussi à tous ceux qui, au service de la paix, ont payé de leur vie pour faire en sorte que les idéaux de paix puissent triompher partout dans le monde.

Si nous avons tenu à accompagner le Secrétaire général dans ses propositions, c'est parce que nous estimons que celles-ci sont de nature à renforcer l'Organisation des Nations Unies, à mettre à sa disposition les instruments nécessaires pour assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans sa lettre (A/61/749), le Secrétaire général explique abondamment les raisons qui sous-tendent sa réflexion et qui sont à la base de ses propositions.

Je me réjouis que l'Assemblée générale puisse aujourd'hui adopter unanimement, par consensus devrais-je dire, ces deux projets de résolution qui vont

renforcer les capacités du système des Nations Unies dans le domaine du désarmement, d'abord, en permettant au Secrétaire général de nommer auprès de lui un Haut représentant qui, comme il l'a décidé, sera dans son cabinet pour donner une plus grande visibilité à cette question et faire en sorte que lui-même, le Secrétaire général, suive de près cette question de prime importance, qui nous préoccupe tous, petits et grands, dans la mesure où elle touche directement à la paix internationale.

Je me réjouis aussi, au nom de ma délégation, que, grâce aux efforts de tous, nous soyons aujourd'hui en mesure de donner, enfin, au Secrétaire général les instruments dont il a besoin pour réaliser sa mission, conformément à la Charte. Mais surtout, nous sommes aujourd'hui au diapason des responsabilités qui sont les nôtres en matière de paix et de sécurité internationales. Le Secrétaire général a l'habitude de nous rappeler que nous sommes les propriétaires de l'ONU. Aujourd'hui nous avons fait preuve de responsabilité. En tant que propriétaires, nous ne devons pas seulement nous attendre aux dividendes, nous devons aussi contribuer à la mise en œuvre des efforts nécessaires pour renforcer le système des Nations Unies. Je me réjouis qu'il en soit ainsi.

Je me réjouis aussi que ce soit grâce à un dialogue constructif entre les États Membres et le Secrétariat – le Secrétaire général d'abord, mais aussi ses collaborateurs qui sont venus tour à tour, devant nous, expliquer dans les détails, le bien-fondé de ses propositions. Je crois que ce dialogue fera jurisprudence dans les rapports que nous aurons avec le Secrétaire général. Il s'est agi d'un dialogue exemplaire, qui augure des relations qui s'établiront désormais entre les États Membres et le Secrétaire général de l'ONU.

Je voudrais, au nom de ma délégation, remercier le Secrétaire général et ses collaborateurs, et saisir cette occasion pour rendre encore une fois un hommage mérité à tous ses collaborateurs du Département des opérations de maintien de la paix pour leur dévouement avec lequel ils accomplissent un travail gigantesque et fantastique au service de la paix et au service de tous les peuples qui souffrent.

Je l'ai indiqué tout à l'heure, en tant que pays africain, nous sommes les premières bénéficiaires du maintien de la paix. C'est conscients de cette réalité que je voudrais dire combien nous sommes heureux que cette résolution puisse être adoptée par consensus.

Mais, l'essentiel est devant nous. L'essentiel est d'apporter au Secrétaire général toute notre contribution et tout notre soutien.

Comme vous-même l'avez souhaité, Madame la Présidente, lorsque vous nous avez fait parvenir les deux projets de résolution,

(l'orateur poursuit en anglais)

« Nous devons apporter au Secrétaire général un soutien vigoureux et clair dans l'exécution de ses fonctions. »

(l'orateur reprend en français)

Voilà qui est fait, et je m'en réjouis. Nous allons nous mettre au travail avec le Secrétariat sous la direction du Secrétaire général pour apporter notre contribution, aux côtés de tous, dans l'intérêt commun.

M. Hill (Australie) *(parle en anglais)* : Je ferai quelques observations au nom de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande.

Nos pays félicitent le Secrétaire général des efforts qu'il accomplit pour renforcer l'Organisation, en particulier dans le maintien de la paix et le désarmement, domaines qui revêtent à nos yeux une importance cruciale. Nous le félicitons également de s'évertuer à progresser dans les délais appropriés. Nous pensons que c'est important pour mener à bien notre tâche.

De même, Madame la Présidente, nous vous remercions, ainsi que les facilitateurs, de nous avoir permis d'être en mesure aujourd'hui d'adopter ces deux résolutions par consensus.

Nos pays sont d'avis que le Secrétaire général a été élu pour être un administrateur et qu'il n'est pas dans l'intérêt des États Membres de l'ONU de chercher à gérer l'Organisation dans ses moindres détails. Cela étant dit, nous n'en sommes pas moins satisfaits de noter que, dès le tout début, le Secrétaire général a pris en considération nos préoccupations sur la question de l'unité de commandement.

Nos pays attendent avec grande impatience les nominations que le Secrétaire général effectuera en application de ces résolutions-cadres ainsi que l'examen du détail des refontes structurelles à réaliser conformément aux règles établies.

M. Oshima (Japon) *(parle en anglais)* : La délégation japonaise se félicite de l'adoption des deux résolutions-cadres. Le Japon salue également la ferme

volonté du Secrétaire général de réformer le Secrétariat, notamment en améliorant la gestion.

Nous adhérons aux grandes lignes des propositions du Secrétaire général tendant à accroître l'efficacité de l'Organisation face à l'expansion des opérations de maintien de la paix et à enregistrer des progrès dans le domaine du désarmement. L'adoption par consensus de ces deux résolutions équivaut à un vote de confiance à l'égard des efforts de réforme engagés par le Secrétaire général. Nous l'encourageons à faire montre d'audace, ou à continuer en ce sens, dans ses efforts en la matière.

La délégation japonaise se félicite que l'examen des propositions du Secrétaire général ait été conduit de manière ouverte et transparente, en particulier s'agissant de l'élaboration de ces résolutions cadres. Le Japon remercie également les quatre facilitateurs – les Représentants permanents de la Norvège, de Sri Lanka, du Portugal et de l'Uruguay – pour leurs efforts inlassables en vue de nous guider dans le processus de consultation.

Je réaffirme la conviction du Japon que le fait de garantir la discipline et la responsabilité budgétaire en matière de budget, d'achats, de personnel et de voies hiérarchiques revêt la plus haute importance. Nous sommes également d'avis qu'il est souhaitable d'évaluer et de prendre des décisions sur les incidences financières de la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix ainsi que de la création du Bureau des affaires de désarmement dans le cadre de la structure globale du Secrétariat. À cet égard, nous apprécions à sa juste valeur l'attachement du Secrétaire général à faire des propositions qui soient sans incidence sur le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, et nous nous attendons à ce qu'il honore son engagement en ce sens.

En même temps, nous tenons à ce qu'il soit inscrit au procès-verbal que l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2008-2009, tel qu'il est contenu dans le document 61/254, sera pleinement respectée, à ce que nous croyons en comprendre, et qu'elle servira de base aux délibérations à venir.

Nous sommes d'accord, Madame la Présidente, avec la précision que vous venez de faire, à savoir que le paragraphe 3 de la résolution sur les opérations de maintien de la paix, dans le document A/61/L.54, prend en considération les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur la réforme de la gestion des opérations de maintien de la paix. Cette précision est

très importante. Nous apprécions, Madame la Présidente, que vous ayez éclairci ce point au moment de l'adoption. Nous croyons comprendre que les résolutions pertinentes de l'Assemblée comprennent les 60/266 et 60/268, que vous avez spécifiquement mentionnées dans votre déclaration, ainsi que les résolutions 60/234 B et 61/246. Ces quatre résolutions prient le Secrétaire général d'effectuer une analyse complète de l'évolution du compte d'appui, d'affiner la conception et le fonctionnement des missions intégrées, de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées intégralement, et de soumettre un rapport détaillé sur les dispositions régissant la gestion des achats, y compris la répartition précise des responsabilités et les délégations de pouvoirs.

S'agissant de la résolution 61/257, qui constitue la résolution-cadre sur le désarmement, nous comptons que cette réforme serve plus efficacement le programme de désarmement. En même temps, nous voulons clarifier l'interprétation que nous faisons des termes choisis dans le paragraphe 1 de cette résolution, qui parle de maintenir l'autonomie budgétaire. Cette référence ne nuit aucunement au contrôle et à la discipline budgétaires assurés par le Contrôleur.

Nous attendons avec intérêt de jouer un rôle constructif dans les efforts concertés des États Membres, en nous fondant sur les résolutions-cadres adoptées aujourd'hui.

M. Freiherr von Ungern-Sternberg (Allemagne) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Union européenne, je souhaite faire la remarque explicative suivante sur la résolution 61/257 relative au Département des affaires de désarmement. Mais avant tout, l'Union européenne vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que les quatre facilitateurs, pour les grands efforts déployés en vue de parvenir au consensus sur les deux résolutions-cadres que nous avons adoptées ce jour.

S'agissant de la résolution intitulée « Renforcement de la capacité de l'Organisation de mener à bien le programme de désarmement », nous nous félicitons vivement de son adoption. Elle donne au Secrétaire général le signal de départ politique pour mettre en œuvre sa proposition au sujet de la réorganisation du Département. L'Union européenne remercie chaleureusement le Secrétaire général pour l'engagement personnel qu'il a pris d'agir en faveur du programme de désarmement et de non-prolifération. Nous sommes tous confiants dans le fait que la réforme

l'aidera à mieux assumer sa fonction de plus haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies, telle que décrite à l'Article 97 de la Charte, et à remplir les missions qui lui sont confiées par tous les organismes et organes de l'Organisation dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. La résolution actuelle ne doit en aucun cas être considérée comme empiétant sur ce rôle ni comme créant un précédent pour de futurs changements administratifs au sein du Secrétariat. C'est dans cet esprit que l'Union européenne prendra part à l'examen, par l'Assemblée, des rapports demandés au Secrétaire général dans la résolution dont nous sommes saisis.

L'Union européenne accueille avec satisfaction la précision que l'autonomie budgétaire, les structures et les fonctions de l'actuel Département des affaires de désarmement seront maintenues. Par conséquent, nous pensons que cette résolution ne devrait avoir aucun incidence budgétaire.

En ce qui concerne le Haut Représentant, l'Union européenne tient à dire une nouvelle fois combien elle se réjouit du choix du Secrétaire général de maintenir le Haut Représentant au rang de Secrétaire général adjoint afin d'établir une communication directe avec le Secrétaire général et de le faire participer au processus de décision politique du Secrétariat. Ces mesures placeront le Haut Représentant dans une position favorable pour épauler le Secrétaire général dans son entreprise visant à revitaliser le programme de désarmement et de non-prolifération et contribueront à donner à celui-ci davantage de visibilité.

Nous demandons au Secrétaire général de nommer dans les meilleurs délais un Haut Représentant compétent et expérimenté. Le fait de laisser le secteur du désarmement et de la non-prolifération sans direction au sein du Secrétariat pendant plus longtemps affaiblirait les capacités des Nations Unies dans ce domaine et enverrait un signal politique malheureux.

Enfin, au nom de l'Union européenne, je réaffirme notre plein appui au Secrétaire général et à ses projets de réforme sur la base du rapport qu'il a soumis à l'Assemblée générale en janvier. Nous espérons voir son initiative de réforme aboutir à une revitalisation de l'action des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que vos

facilitateurs, pour le travail accompli afin que ces deux résolutions soient adoptées par consensus.

Je voudrais faire inscrire au procès-verbal nos remerciements au Secrétaire général pour avoir formulé, dans le début de son mandat, ces propositions de réforme du Département des affaires de désarmement et du Département des opérations de maintien de la paix. Le succès remporté à travers l'adoption de ces résolutions par consensus est de bon augure pour le Secrétaire général, car il vient très tôt après sa prise de fonctions. Cette institution n'est pas facile à convaincre, mais le fait qu'on ait pu trouver un consensus autour de ces textes témoigne de l'appui que nous lui offrons.

En ce qui concerne le projet de résolution A/61/L.54, la délégation ougandaise fait siennes les remarques faites par Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés. Pour ce qui est des opérations de maintien de la paix – un domaine essentiel – où qu'on aille dans le monde, la présence des Casques bleus hommes et femmes est le visage le plus connu des Nations Unies. Ces hommes et ces femmes ont fait du bon travail. Il est donc très pertinent de rechercher des voies et moyens pour renforcer les opérations de maintien de la paix.

Nous sommes favorables à la scission du Département des opérations de maintien de la paix en deux unités, y compris la création d'un département de l'appui aux opérations hors Siège. Très souvent, ce qui arrive sur le terrain n'est pas bien internalisé au Siège. Il est donc nécessaire d'avoir une unité qui s'intéresse tout particulièrement aux opérations sur le terrain, fournisse des informations au Siège et travaille en étroite collaboration avec lui. Cela ne peut qu'entraîner une plus grande efficacité. Nous tenons à féliciter le Secrétaire général d'avoir pensé à cette solution.

L'Ouganda, en tant que pays fournisseur de contingents, a tout intérêt à ce que le Département des opérations de maintien de la paix fonctionne bien. Nous voudrions engager instamment le Secrétaire général à fournir au plus vite des informations détaillées sur le fonctionnement du Département, tel qu'il l'aura restructuré, afin que nous puissions adopter rapidement une résolution qui permettra de mettre en œuvre son programme de réforme.

Encore une fois, je tiens à vous remercier, Madame la Présidente et, par votre entremise, le Secrétaire général, du bon travail qui a été réalisé.

M. Kebret (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je souhaite, tout d'abord, m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Madame la Présidente, pour la façon dont vous avez dirigé nos consultations, en particulier en nommant des facilitateurs compétents et en faisant de nos consultations un véritable succès. Je tiens également à remercier tous les facilitateurs d'avoir géré le processus difficile de consultations d'une manière très transparente et cohérente, en veillant à ce que les vues et les opinions de toutes les délégations soient entendues et prises en considération au cours du processus.

Je voudrais également féliciter le Secrétaire général. Comme disent les Américains, c'est son jour de chance.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous nous sommes joints au consensus général pour adopter les deux résolutions-cadres car nous sommes convaincus que le Secrétaire général doit bénéficier de tout l'appui et de toute la souplesse dont il a besoin pour mener à bien de véritables changements dans les deux Départements en mettant en place des structures efficaces. Nous croyons que, ce faisant, nous avons donné aux deux Départements une plus grande chance d'atteindre effectivement les objectifs visés, tant dans le domaine du désarmement que dans celui des opérations de paix.

Compte tenu des activités accrues des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de la demande croissante d'une participation plus active de l'ONU dans les questions de paix et de sécurité, il existe un besoin, plus urgent que jamais par le passé, de restructurer le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP). Nous n'avons cessé d'exprimer nos vues sur la question de la restructuration du DOMP et, encore une fois, nous soulignons l'importance de maintenir, en principe, l'unité de commandement, une politique et une stratégie cohérentes, des consultations avec les pays fournisseurs de contingents, des capacités opérationnelles renforcées et la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix dans ce processus de réorganisation. Nous croyons comprendre que, comme cela est clairement indiqué au paragraphe 4 du projet de résolution A/61/L.54, le Secrétaire général tiendra

dûment compte de ces éléments essentiels et prendra, en conséquence, les mesures nécessaires.

Il ne fait aucun doute que le succès de l'initiative de réforme du Secrétaire général et des activités de notre Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité exigera l'appui et la coopération pleins et entiers de tous les États Membres. À cet égard, mon pays – comme il l'a fait jusqu'à présent – continuera de fournir des contingents. C'est là, à notre avis, notre responsabilité primordiale en tant qu'État Membre, à savoir œuvrer à rendre les travaux de l'Organisation aussi efficaces que possible afin d'instaurer la paix et la sécurité dans le monde.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : L'Assemblée générale vient cet après-midi d'adopter deux résolutions portant l'une, sur le renforcement de la capacité de l'Organisation de mener à bien le programme de désarmement, et l'autre, sur le renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix.

L'acte que l'Assemblée générale vient ainsi de poser est, aux yeux de ma délégation, important à un double titre. C'est un acte important parce que c'est la première fois que l'Assemblée générale, depuis l'entrée en fonctions du Secrétaire général, se prononce sur une proposition de sa part. Cet acte est également important parce qu'il porte sur l'action du Secrétaire général dans un domaine qui touche à l'essence même de notre Organisation, à sa raison d'être : le maintien de la paix.

Le Cameroun, qui partage la déclaration faite tout à l'heure par Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés, voudrait, Madame la Présidente, vous féliciter, ainsi que les facilitateurs d'avoir su mener à bien des consultations ayant conduit à ce consensus. Vous avez été des acteurs irremplaçables. Vous avez été des pontifes, c'est-à-dire ceux établissent des ponts entre les différentes expressions concernant les sujets en discussion. Nous vous en félicitons.

Le Cameroun voudrait saisir cette occasion pour exprimer toute son appréciation au Secrétaire général qui a su, avec audace et sagesse, poser, tout à fait à l'entame de son mandat, la problématique de la capacité de notre Organisation de maintenir la paix et de gérer le désarmement. Les propositions qu'il nous a faites nous ont été d'une très grande utilité dans nos discussions. C'est pourquoi l'adoption par consensus par l'Assemblée générale de l'approche qu'il a proposée, après l'avoir enrichie, constitue à nos yeux

un message. C'est un message qui exprime une confiance non entamée, une confiance renforcée au Secrétaire général, à sa vision de la gestion du Secrétariat dans les domaines essentiels pour notre Organisation.

S'agissant particulièrement du maintien de la paix, nous voudrions également voir, dans l'adoption par consensus d'une résolution à l'Assemblée générale, un hommage et un encouragement aux hommes et aux femmes qui œuvrent au quotidien avec beaucoup d'abnégation pour que la paix, momentanément rompue, soit rétablie, construite, maintenue et renforcée.

M. Mohamad (Soudan) (*parle en anglais*) : Nous assistons aujourd'hui à un événement important, qui marque l'adoption, par l'Assemblée générale, de propositions du Secrétaire général visant à restructurer deux départements importants : le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires de désarmement.

Je voudrais remercier le Secrétaire général de ses initiatives et propositions opportunes. Elles confirment ce qu'il nous a promis lors de son élection à l'unanimité : la transparence et le commencement du remaniement de l'Organisation. Je voudrais également remercier la Présidente de l'Assemblée générale, qui a contribué, dans un esprit innovant, à la conclusion de cet accord. Les présidents du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et la Chine, les facilitateurs et les groupes régionaux méritent également nos félicitations.

La restructuration théorique à elle seule ne permettra pas d'atteindre nos objectifs. La volonté politique et la capacité de résistance des États Membres sont absolument nécessaires pour surmonter les obstacles et l'absence de progrès en matière de désarmement, ce qui est l'une des priorités absolues de l'ONU.

Bien que les efforts de maintien de la paix de l'ONU, l'importance du budget et la présence du personnel sur le terrain soient des éléments louables, ils ne sont pas un motif de grande satisfaction, car ce sont les signes d'une maladie, dont témoignent les nombreux conflits qui font rage dans diverses régions du monde. Nous sommes dès lors convaincus que l'ONU doit imprimer un nouvel élan à la question du règlement pacifique des conflits et à la mise en œuvre du programme économique de l'ONU, en s'attaquant aux principales causes profondes.

C'est pourquoi la question de la réforme, en particulier celle du Conseil de sécurité, doit être un processus continu, de manière que le dialogue et la coopération, qui sont l'essence de la vie internationale, puissent remplacer les affrontements et la militarisation croissante.

Pour terminer, nous tenons à remercier le Secrétaire général. Nous serons attentifs aux résultats.

M. Mohamed (Yémen) (*parle en arabe*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance pour nous permettre d'adopter ces deux résolutions. Elles font partie du processus de réforme de l'ONU dans deux des domaines les plus importants dans lesquels l'Organisation déploie des efforts majeurs pour maintenir la paix et la sécurité internationales : le désarmement et le maintien de la paix.

Je m'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de notre pays frère, Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés.

La réforme menée dans ces deux domaines permet de compléter le processus de réforme de l'ONU, en appuyant le Document final du Sommet (résolution 60/1), adopté par nos dirigeants en septembre 2005. Les résultats remarquables que nous avons réalisés sont dus à l'initiative du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à l'appui que lui a accordé M^{me} Haya Al-Khalifa et aux efforts de consultation des représentants du Portugal, de l'Uruguay, de Sri Lanka et de la Norvège, ainsi que du Secrétariat. Ces efforts, avec la participation et la coopération des États Membres, ont abouti à l'adoption par consensus de ces résolutions. Cet accomplissement doit être un motif de fierté pour tous.

Je voudrais rappeler la position de mon pays : nous appuyons pleinement toutes les initiatives de réforme et les actions menées à cette fin. Le Secrétaire général et la Présidente de l'Assemblée générale doivent être très fiers, car la réforme se poursuit sous leur direction, servant ainsi les intérêts de la communauté internationale. Nous les en félicitons et les remercions.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (parle en anglais) : Je voudrais exprimer ma sincère gratitude pour ce que nous avons accompli aujourd'hui. Mes remerciements vous sont adressés en particulier, Madame la Présidente, pour votre aptitude à diriger et votre détermination à faire avancer le processus consultatif.

Je tiens aussi à remercier les brillants facilitateurs, l'Ambassadeur de la Norvège, S. E. M. Løvald; l'Ambassadeur de Sri Lanka, S. E. M. Kariyawasam; l'Ambassadeur du Portugal, S. E. M. Salgueiro; et l'Ambassadeur de l'Uruguay, S. E. M. Rosselli, qui ont grandement contribué à faire progresser les consultations afin de permettre l'adoption, aujourd'hui, des deux résolutions. Je voudrais remercier tous les membres de leur appui, de leur disposition à écouter et de leur engagement constructif.

Le processus consultatif aura parfois été laborieux, mais je crois qu'il nous a été profitable à tous. Je sais que nous avons appris à mieux nous comprendre et à mieux comprendre les perspectives qui façonnent nos actions et nos priorités. Aujourd'hui, nous avons commencé notre travail ensemble en adoptant ces deux résolutions; c'est un bon début. Maintenant, nous pouvons nous lancer dans une initiative de réforme unanimement convenue : une collaboration basée sur la confiance mutuelle. Je voudrais assurer aux membres du Conseil que je continuerai à consulter les États Membres dans un esprit d'ouverture et de transparence.

Comment allons-nous procéder désormais? Dans sa première résolution, le Conseil m'a demandé de présenter un rapport complet sur la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et la création d'un Département de l'appui aux opérations hors Siège. Ce rapport, qui sera soumis à l'Assemblée générale pour examen et décision à sa soixante et unième session, conformément aux règles établies, doit exposer les fonctions, principes budgétaires et incidences financières de ces départements.

Le Conseil m'a également demandé de prendre pleinement en considération les vues des États Membres sur cette question, y compris celles exprimées à la session de 2007 du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, en particulier la nécessité de prendre toutes les mesures utiles pour garantir l'unité de commandement, favoriser l'intégration des efforts et renforcer les capacités

opérationnelles, au Siège comme dans les missions sur le terrain.

Madame la Présidente, comme je l'ai mentionné à l'annexe de la lettre datée du 15 février 2007 que je vous ai adressée (A/61/749), je suis déterminé à maintenir l'unité de commandement et l'intégration des efforts à tous les niveaux, au Siège comme sur le terrain. D'ici la mi-avril, je présenterai un rapport complet qui couvrira ces aspects. Ce rapport définira clairement le nombre de postes et la structure des unités considérées dans les deux départements, ainsi que les structures hiérarchiques au sein de ces départements et entre eux. Il expliquera en outre clairement que le Département de l'appui aux opérations hors Siège sera créé en réattribuant les responsabilités et les ressources du Bureau de l'appui aux missions du Département des opérations de maintien de la paix, ainsi que du Département de la gestion. Je suis persuadé qu'ainsi, et en œuvrant ensemble, nous parviendrons à renforcer la capacité de l'Organisation à gérer et à mener durablement ses opérations de paix.

S'agissant du désarmement et, conformément à la résolution 61/257, je soumettrai un rapport sur les incidences financières, administratives et budgétaires et sur l'exécution du mandat confié au Bureau des affaires de désarmement. Comme je l'ai indiqué dans un courrier daté du 15 février, je suis déterminé, avec le concours de mon Haut Représentant, à redonner un nouveau souffle au programme de désarmement.

Conformément aux deux résolutions que vient d'adopter l'Assemblée générale, je vais procéder aux nominations nécessaires, en consultation avec les États membres.

Comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, j'estime que ce jour marque un nouveau départ. Le chemin ne sera pas sans embûche, mais je me réjouis de travailler et de progresser main dans la main avec l'Assemblée. Je suis optimiste à l'idée de ce voyage collectif et, j'en ai fait la promesse, je le rendrai aussi peu sinueux et exempt d'obstacle que possible.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Nous avons maintenant adopté la résolution 61/256 sur le renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix et la résolution 61/257 sur le

renforcement de la capacité de l'Organisation de mener à bien le programme de désarmement.

Je me félicite que durant les consultations, les membres aient fait preuve d'unité en offrant au Secrétaire général le soutien politique nécessaire afin qu'il puisse s'acquitter plus efficacement de ses responsabilités et des devoirs attachés à ses hautes fonctions. Je pense qu'un Secrétaire général fort est une composante essentielle d'une Organisation plus forte et plus efficace.

Au moment où nous nous préparons à examiner les rapports présentés au titre des deux résolutions, j'ai bon espoir que nous continuerons à travailler ensemble, ainsi qu'avec le Secrétaire général, de façon à renforcer l'Organisation afin de mieux répondre aux besoins des peuples du monde.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 112 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 35.